

Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII

Compte-rendu synthétique de la réunion d'information du public

Ivry-sur-Seine

30 juin 2011

(19h00-21h30)

La réunion s'est tenue avec une participation **estimée à 75 personnes**.

Personnalités en tribune :

M. LABROUCHE Directeur général des services, Syctom

M. FOURNET Directeur du projet Ivry-Paris XIII, Syctom

Mme MENSEAU Directrice de la communication, Syctom

Mme BOUX Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets, Syctom

La réunion a duré environ 2 heures et demie. Elle s'est déroulée de la façon suivante :

Ouverture

- Présentation du déroulement et des modalités de la réunion par **Mme MENSEAU**, directrice de la communication au Syctom
- Accueil des participants par **Pierre GOSNAT**, député-maire d'Ivry

1^{ère} séquence : Présentation du projet de reconstruction du centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII

- Rappel du contexte et du déroulement de la concertation par **M. LABROUCHE**, directeur général des services au Syctom
- Présentation des objectifs et du programme de l'opération par **M. FOURNET**, directeur du projet Ivry-Paris XIII au Syctom
- Présentations des outils pour atteindre ces objectifs par **Mme BOUX**, directrice générale adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets au Syctom

2^{ème} séquence : échanges avec la salle

3^{ème} séquence : conclusion par François DAGNAUD, président du Syctom

Ouverture

- **Présentation du déroulement et des modalités de la réunion par Mme MENSEAU**

Mme MENSEAU, directrice de la communication au Syctom, souhaite la bienvenue au maire, aux élus et aux participants, au nom du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Elle précise que la réunion d'information sur le projet de centre de valorisation organique et énergétique des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII, organisée à l'initiative du Syctom, est une étape supplémentaire dans la concertation engagée en coordination avec la Ville d'Ivry depuis 2003. Elle rappelle qu'un débat public s'est déroulé en 2009, premier du genre en France dans le domaine de la gestion des déchets ménagers, à la suite duquel le Syctom a décidé de poursuivre la dynamique en organisant une concertation exceptionnelle avec un comité des partenaires de la concertation, sous l'égide d'un garant : M. Pierre-Yves GUILHENEUF, présent dans la salle ce soir.

Le 22 juin 2011, les élus du comité syndical du Syctom ont approuvé le programme de l'opération.

Elle souhaite excuser l'absence de M. COUMET, maire du 13^e arrondissement de Paris.

- **Accueil des participants par Pierre GOSNAT**

M. GOSNAT, député-maire d'Ivry-sur-Seine, souhaite la bienvenue aux Ivryens et aux Franciliens. Il rappelle qu'il y a huit ans, le Syctom et la Ville d'Ivry ont pris l'initiative d'ouvrir le débat sur le renouvellement du centre de traitement du Syctom implanté à Ivry, et qu'en mars 2006 François DAGNAUD a présenté les premières orientations du programme de renouvellement de l'usine dans le cadre de l'exposition « Ras la poubelle » organisée par Ivry.

Depuis lors, de nombreux ateliers et réunions publiques ont eu lieu sur le projet de renouvellement du centre, qu'il estime être appelé à devenir un équipement majeur en région parisienne. M. GOSNAT espère que ces échanges auront permis à chacun d'appréhender et de comprendre les enjeux du traitement des déchets, ainsi que de mesurer les responsabilités de chaque acteur impliqué dans cette politique. Il estime que tout le monde a beaucoup appris, et su écouter les arguments de chacun.

Il souligne que le programme adopté par le comité syndical du Syctom le 22 juin 2011 a beaucoup évolué depuis 2006 : il intègre les orientations du Plan Régional des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), celles du Grenelle de l'Environnement, des propositions issues du Débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public, et celles du comité partenarial constitué à l'occasion de la concertation qui s'est déroulée en 2010-11, dont les associations ont été parties prenantes.

M. GOSNAT indique que le programme prend en compte les onze priorités adoptées en avril 2010 par le conseil municipal de la Ville d'Ivry.

A son sens, le projet qui résultera du programme adopté devra être tout à la fois :

- Un équipement performant dans le traitement des déchets ;
- Répondant à de hautes performances environnementales ;

- Participant par son intégration architecturale et urbaine à la construction de la ville durable et écologique.

Il souhaite qu'Ivry soit une ville qui ne rejette pas ses déchets à l'extérieur, mais les traite dans son territoire, dans des conditions environnementales optimales.

Il souligne qu'il a été souvent question au cours des débats du dimensionnement de l'équipement, et estime que la réussite du programme dépend largement des efforts de chacun en matière de réduction des déchets produits. Il rappelle que « *le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas* ».

M. GOSNAT insiste sur la nécessité de ne pas faire le choix du sous-dimensionnement, qui mettrait le territoire dans l'incapacité de traiter les déchets dans le respect du principe de solidarité territoriale, de proximité et de mission de service public.

Il estime que la prise de position du comité syndical du Sycatom du 22 juin dernier va dans le sens d'un traitement des déchets respectueux de ces principes.

1^{ère} séquence : Présentation du projet de reconstruction du centre de valorisation organique et énergétique Ivry-Paris XIII

Les porteurs du projet ont présenté successivement :

- o Un rappel du contexte et du déroulement de la concertation, par **M. LABROUCHE**
- o Les objectifs et le programme de l'opération, par **M. FOURNET**
- o Les moyens pour atteindre les objectifs de réduction de déchets pris en compte dans le projet, par **Mme BOUX**

(Se reporter au diaporama de présentation du Sycatom intitulé « Réunion d'information sur le projet de centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII », 30 juin 2011)

2^{ème} séquence : échanges avec la salle

Note : Les questions ont été posées au cours de la présentation des porteurs de projet puis dans le temps qui était dévolu à l'échange.

Une habitante de Colombes demande si la ville de Colombes appartient au territoire du Syndicat ; si le panache de l'usine sera perceptible ; si la collecte séparative pourra être utilisée pour faire du compost pour les jardins. Elle demande des précisions sur le dialogue compétitif.

Un participant demande des précisions sur la capacité du centre en **matière de méthanisation**.

Réponses du Sycatom

- La ville de Colombes appartient au territoire du Sycatom.
- Suite aux débats engagés au sujet du panache, les partenaires de la concertation ont conclu sur l'inutilité d'engager des frais importants pour permettre sa disparition. Le Sycatom retiendra un traitement sec qui atténuera fortement le panache.

- Les déchets issus de la collecte séparative sont valorisés par le biais de la valorisation organique. Les déchets peuvent être employés pour fertiliser les jardins.
- La capacité de méthanisation du centre Ivry-Paris XIII est évaluée à 365 000 tonnes par an.
- Le dialogue compétitif correspond à un appel d'offres : il s'agit d'une procédure administrative consistant à mettre en concurrence des entreprises cherchant à obtenir le marché de construction et d'exploitation de l'usine.

Une habitante de Vitry-sur-Seine regrette que les immeubles collectifs situés à proximité de son lieu d'habitation n'aient pas accès à des poubelles de **tri sélectif**. Elle souligne que la demande a été faite depuis des années, mais n'a jamais abouti. Elle rapporte avoir essayé de réaliser un **compostage individuel**, pratique qu'elle a abandonné pour cause de pullulement d'insectes.

Elle souhaite connaître la différence entre le déchet vert et le bio déchet.

Une habitante de Colombes réagit en soulignant l'intérêt d'utiliser des lombricomposteurs.

Mme BOUX indique que le Sycotom prévoit de proposer des lombricomposteurs dans son programme « 50 000 composteurs ». Elle souligne que l'opération « 50 000 composteurs » a pour objectif d'organiser des opérations de compostage à domicile, avec des animations, des formations et la désignation de maîtres composteurs.

Elle explique qu'en cas d'insuffisance de déchets végétaux, il est conseillé d'ajouter des papiers et des cartons, pouvant être mélangés à la matière organique. Il est également possible de mutualiser ses déchets à l'échelle d'un quartier ou en mutualisation avec un voisin.

Avec l'opération des 50 000 composteurs, le Sycotom entend accompagner le développement du compostage domestique. Le dispositif prévoit différents matériels, permettant de répondre aux demandes spécifiques : des écoles, des personnes seules, des personnes en habitat collectif... Dans ce dernier cas, les lombricomposteurs sont recommandés. Mme BOUX précise qu'une formation spécifique sera proposée. Mme BOUX propose aux personnes intéressées de revenir vers elle pour obtenir davantage d'informations sur le compostage.

Concernant la question des bacs pour les recyclables, Mme BOUX souligne que lorsqu'ils sont manquants, la mairie doit en être informée. Elle suggère que l'absence de bacs peut être due au manque de place pour les entreposer.

Un intervenant reproche au Sycotom d'être trop discret sur le **coût de l'opération**, tant sur le projet global que sur les différentes phases. Il aimerait avoir davantage d'informations, car il considère que le coût sera supporté par le contribuable. Il regrette en ce sens que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) connaisse dès à présent une augmentation substantielle, et pense qu'elle connaîtra une augmentation exponentielle à l'avenir.

Il s'étonne d'avoir entendu le Sycotom dire qu'un projet aussi sensible a été adopté à l'**unanimité** par le comité syndical, alors que ce dernier est composé de sensibilités politiques diverses.

Il estime enfin **que toutes les concertations se ressemblent** : selon lui, les porteurs de projet mettent au point des postulats, à partir desquels ils élaborent des démonstrations permettant de valider ce qu'ils souhaitent voir aboutir. C'est d'après lui le cas pour le projet Ivry-Paris XIII, qui propose sur un même site, une baisse des capacités qu'il juge modeste. Selon lui, les politiques peuvent évoluer, et l'on peut penser que la production de déchets va encore diminuer. Il craint de voir survenir une

situation de surcapacité, et estime que les élus sont inconscients sur ces questions de reconstruction des centres d'incinération.

M. LABROUCHE précise que lorsqu'il a été fait allusion au vote à l'unanimité, il était question de la décision du 12 mai 2010 actant la poursuite du projet.

Concernant le coût, il rappelle qu'il s'agit d'un projet d'investissement public, qui a vocation à permettre le traitement et la valorisation de déchets ménagers pour une durée de 40 ans. Lors du Débat public ont été présentées des études de faisabilité réalisées en 2006-08, qui prévoyaient un investissement pouvant se chiffrer à 780 millions d'euros. Les élus du Comité Syndical ont dernièrement approuvé un montant de 776 millions d'euros. Ceci montre que le montant a été maîtrisé entre les études préalables et la définition du programme de l'opération.

Concernant le coût de l'opération répercuté sur le contribuable, M. LABROUCHE précise que le Syctom ne s'adresse pas directement aux habitants, mais demande une redevance en fonction des tonnages aux 84 communes membres de son territoire. En conséquence du projet et des objectifs à assumer (soutien aux Collectes sélectives, recyclage, actions de prévention, conformité réglementaire...), la redevance augmentera de 2 à 3% en moyenne. Il souligne que les études prévoient une croissance démographique et une diminution des tonnages, ce qui laisse penser que le report sur les habitants sera limité.

M. MARCON, président du Collectif 3R, et habitant d'Ivry, souligne qu'il a participé à la concertation depuis les débuts.

Il regrette que la réunion d'information ait été organisée une veille de vacances, en remplacement de la réunion annulée le 8 décembre, et que ces réunions aient été annoncées tardivement.

Il communique l'opinion du collectif 3R sur la concertation : C3R se réjouit de voir que ses interventions ont eu comme conséquences positives de réduire le tonnage des déchets prévu dans le projet initial. Il reconnaît que des efforts ont été faits par le Syctom à ce sujet. Néanmoins, il regrette la disparition d'un objectif affiché lors du débat public : celui du chauffage urbain, qui devait permettre d'alimenter gratuitement 10 000 logements.

Il regrette également que le chiffre des 350 000 tonnes d'incinération n'ait pas évolué. Selon lui, le Syctom a ajouté artificiellement 240 000 habitants pour justifier ce chiffre. Il estime que ce « *tour de passe-passe* » a permis au projet d'Ivry-Paris XIII de s'approcher des objectifs du PREDMA.

C3R se dit persuadé que le tonnage envisagé pourrait être considérablement diminué. D'après les études que le collectif a fait réaliser, seules 60 000 tonnes resteraient à traiter dans le bassin versant du Syctom : elles pourraient être traitées en mutualisation par d'autres syndicats franciliens.

Il précise que le collectif approuve la présence d'un centre de tri et de méthanisation à Ivry, mais soutient le fait que la reconstruction de l'usine d'incinération n'est pas indispensable.

M. MARCON regrette également que la question du coût soit écartée rapidement.

Il souligne que le Syctom sous-traite à des entreprises privées, bien qu'il soit un syndicat d'élus, mettant en avant la mission de service public.

M. FOURNET précise que ces questions ont été traitées dans le détail en concertation, et renvoie aux documents présents sur le site du Syctom ¹ pour prendre connaissance des communications rédigées par C3R, ainsi que les réponses rédigées en retour par le Syctom. Il souligne que l'objet de la réunion est d'expliquer le projet retenu par les élus et non de refaire le travail de précision et de justification des calculs réalisé préalablement en ateliers de concertation.

¹ <http://www.syctom-paris.fr/edi/comm/comm/ivry/concertation.html>

M. PIAULT, de l'association TAM TAM, rappelle que son association est impliquée dans le dossier de Paris-Rive Gauche, et qu'à ce titre elle a participé successivement au comité de pilotage des études de faisabilité en 2006-2008, au débat public puis au comité des partenaires et à l'équipe de coordination de la concertation sur le centre Ivry-Paris XIII.

Il a deux observations :

- 1) L'association tire un bilan mitigé de la concertation, estimant que la réunion de ce soir est à l'image du processus en son entier : les participants présents sont ceux qui ont été invités par les associations, aucun effort particulier n'a été fait par le Syctom pour faire une grande réunion. Il le regrette, estimant que le processus est marqué par la frilosité, et que l'annulation de la réunion de décembre est très dommageable. Il ne pense pas que la réunion de ce soir remplace celle de décembre, qui devait permettre de faire un premier bilan devant le public afin d'orienter l'évolution du projet. Ce soir, il s'agit d'informer des décisions déjà prises. Il regrette l'absence d'un vrai débat d'étape avec la population, estimant que le Syctom a pris comme prétexte la remise en question du projet par certaines associations pour ne pas proposer un processus de concertation satisfaisant.

Il reconnaît néanmoins que des évolutions positives ont eu lieu, notamment au sujet de l'insertion de l'usine dans son environnement. Il estime qu'un des défis importants du projet était d'intégrer une usine dans un secteur anciennement industriel, qui verra se développer plusieurs projets urbains importants. Il pense que l'usine doit rester visible en tant qu'usine, tout en étant compatible avec le développement du quartier.

- 2) M. PIAULT rappelle que l'association Tam Tam a demandé au Syctom de s'engager dans des formes de mutualisation régionales ainsi que pour l'externalisation du Tri Mécano Biologique (TMB). Il applaudit donc la prise de contact réalisée par le Syctom, mais s'interroge néanmoins sur les suites que le Syctom lui donnera.

Il partage l'impression selon laquelle le Syctom souhaite terminer rapidement la période de concertation. Il souhaite que le Syctom évolue dans ses pratiques, regrettant que le projet s'engage dans deux années de vase clos durant le dialogue compétitif, estimant que la tenue d'un dialogue compétitif ne devrait pas empêcher l'intégration de représentants d'associations dans les instances décisionnelles. Il estime que des réunions de concertation pourraient se tenir sur certains points, éclairant les équipes travaillant sur le dialogue compétitif.

Il considère que le processus de concertation n'est pas terminé, et aimerait que le travail du garant, M. GUILHENEUF, soit reconduit, estimant que celui-ci a assuré la qualité du processus. Prolonger le processus de concertation permettrait selon lui de confirmer les premières avancées.

M. LABROUCHE estime que le projet a été très clairement exposé lors des neuf réunions du débat public, et rappelle que le Syctom a fait le choix de s'engager dans un processus de concertation post-débat sans que cela soit une obligation.

Il précise que les contacts avec les autres établissements publics du Val-de-Marne ont pour objet de mutualiser certains équipements métropolitains.

Concernant la concertation, il assure que les échanges se poursuivront, mais explique que le dialogue compétitif est une procédure réglementaire, une procédure de marché public strictement encadrée par le Code des marchés publics. La composition de la commission pour le dialogue compétitif est strictement encadrée par les textes, il est impossible selon lui d'intégrer des acteurs associatifs.

Un habitant d'Ivry demande des précisions sur l'appellation du centre Ivry-Paris XIII. Il remarque l'absence du Maire du XIII^e arrondissement de Paris, se demandant si celui-ci se sent concerné par la réunion de ce soir.

Une habitante d'Ivry souligne que l'usine ne concerne pas uniquement Ivry et Paris.

M. FOURNET indique que l'appellation du site s'explique par son implantation : le site est à Ivry, mais l'entrée se situe du côté de Paris, ce qui sera toujours le cas après la reconstruction. Il précise que l'usine concerne 13 communes du Val-de-Marne et certains arrondissements du centre parisien, dans un rayon moyen de collecte de 5 Km, concernant ainsi 1,4 million d'habitants.

M. HOFFNUNG, de l'association Attaque Val-de-Marne et du collectif C3R, souligne avoir participé à la concertation depuis son commencement.

Il estime qu'un certain nombre d'**avancées** ont été réalisées, notamment en ce qui concerne les biodéchets, mais regrette le choix du Tri Mécano-Biologique (TMB), qui n'est pas selon lui une solution adéquate.

Il considère également que le Sycotom a opéré un « filtrage » pour le chiffrage du bassin versant, en intégrant notamment l'usine de Sarcelles, ce qui a permis selon lui d'augmenter artificiellement les **chiffres globaux**.

Concernant la production des déchets ménagers, il estime nécessaire d'aller plus loin sur la réduction à la source. Il souligne que la consommation de l'eau diminue de façon constante, et pense que les déchets connaîtront la même évolution.

Concernant le **biocompostage individuel**, il confirme que l'intégration du carton dans le compost donne de bons résultats.

Il estime que la France stagne concernant notamment la **collecte du verre**. L'Allemagne a des chiffres plus importants, car un système de consigne y a été mis en place. Il estime nécessaire d'avoir la volonté de mettre en place de telles filières, afin de diminuer la masse de déchets. Il souhaite que la réflexion soit menée plus loin, estimant que la priorité est de diminuer les déchets.

Une habitante de Colombes, d'Indépendance pour l'OMS, fondatrice d'AMAP et de jardin partagés, souligne le fait qu'elle lance actuellement une opération de compostage au niveau de sa copropriété. Elle souhaite préciser des éléments concernant le compostage, soulignant que les cartons peuvent en effet être employés dans la réalisation du compost.

Un habitant de Villeneuve-le-Roi s'interroge sur les modalités d'information du public concernant **l'enquête publique consacrée au PREDMA**.

Il trouve scandaleux de parler de centre de tri pour le centre de Paris-XV, qui d'après lui comporte une unité d'incinération, bien que le panache ait été dissimulé.

Il souhaite que le Sycotom se saisisse de la question de **l'obsolescence des produits**.

Il estime enfin que la méthode la plus efficace pour diminuer les déchets est la mise en place d'une redevance au poids.

Une habitante de Villejuif fait part de son impression concernant le manque d'intérêt des collectivités pour la question des déchets : dans sa commune, elle estime que le personnel est trop peu nombreux, et pense qu'il doit y avoir des intérêts financiers pour choisir de ne pas diminuer les déchets.

Elle souligne ensuite que le centre **Paris XV refuse 30% des bennes**, lesquelles sont ensuite détournées à Ivry, en raison d'erreurs de tri.

Elle rapporte que la Ville d'Arcueil (*note : qui ne fait pas partie du territoire du SYCTOM*) a mis en place **cinq bornes textile**, ce qu'elle souhaiterait voir mis en place dans tout le territoire.

Un représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre (CAVB), à laquelle appartient la ville d'Arcueil, précise que les bornes textiles sont une expérimentation, qui va être mise en place prochainement dans l'agglomération.

Mme BOUX revient sur la question de **l'enquête publique du PREDMA**. Elle rapporte que cette enquête a été réalisée dans toute la région Ile-de-France, sans qu'il y ait eu en effet un registre dans chaque commune. Elle précise qu'un travail de quatre ans a été mené, comportant de nombreuses réunions.

Elle indique que lorsque la **redevance incitative** est mise en place, elle concerne souvent les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), et a pour conséquence d'inciter à mieux trier, sans entraîner de façon systématique une diminution de la production des déchets. Elle précise que le Syctom a proposé dans le cadre de son plan prévention une réflexion sur la redevance incitative pour l'ensemble du territoire. Une première étape aura lieu, consistant en un retour d'expérience en collaboration avec les collectivités. Il conviendra de prendre en compte les spécificités territoriales, notamment la forte présence de l'habitat collectif, qui pose des difficultés pour identifier le poids des ordures produites par chaque foyer. La seconde étape consistera à proposer aux collectivités intéressées d'accueillir des simulations de redevance incitative.

S'agissant du centre de tri Paris XV, elle souhaite dissiper un malentendu : deux établissements sont en présence, le centre de tri de Paris XV qui n'est qu'un centre de tri et l'usine Isséane à Issy-les-Moulineaux, qui comporte une unité de tri et une unité d'incinération.

Concernant le **refus de tri** du centre de tri de Paris XV, les 30% de refus évoqués ne correspondent pas au nombre de bennes refusées à l'entrée du centre de tri, mais à la part des déchets passés sur la chaîne de tri qui ne sont pas recyclables. Le taux de refus de tri est lié aux erreurs de tri des particuliers.

Lorsque les bennes de tri sélectif contrôlées à l'entrée des centres comportent une part importante d'ordures ménagères, elles sont déclassées pour garantir la sécurité des agents effectuant manuellement le tri.. Les bennes déclassées de Paris XV sont dirigées vers Isséane, et non vers Ivry.

Une habitante de Colombes demande des précisions sur Isséane.

Mme BOUX indique qu'il s'agit d'un site situé à Issy-les-Moulineaux, comportant une unité d'incinération et un centre de tri.

M. CONTASSOT, élu du 13^e arrondissement et membre du comité syndical du Syctom, précise que le maire du 13^e arrondissement ne peut être présent ce soir en raison de la tenue concomitante d'un conseil d'arrondissement.

M. CONTASSOT indique ne pas avoir voté en juin la poursuite du projet, bien qu'il ait voté en mai 2010 la poursuite des études, après avoir fait introduire des amendements. Ces amendements prévoyaient notamment la réversibilité du centre et l'engagement d'études sur le gisement et les capacités globales. Ces études ne l'ont pas satisfait.

Il invite les participants à observer les perspectives de collecte de biodéchets à moyen terme : il souligne que le résultat obtenu est une augmentation de 4 grammes par jour par habitant. D'après lui, cela signifie que le Syctom ne croit pas à la capacité d'améliorer les politiques publiques d'ici 2019, que les politiques vont demeurer peu incitatives. Il estime possible d'être plus volontariste, comme le montre l'exemple de la baisse de 30% de la consommation d'eau. Il invite les participants

à se pencher sur l'ouvrage de Henry SMET, qui propose un calcul de la consommation de l'eau en immeuble collectif rapportée aux habitants. Selon lui, cette méthode peut être utilisée pour mettre au point une facturation satisfaisante.

M. CONTASSOT a le sentiment que l'évolution institutionnelle n'est pas prise en compte dans les prévisions : suite aux évolutions envisagées dans le cadre du Grand Paris, le périmètre du Syctom est amené d'après lui à se modifier, ce qui aura pour conséquence de modifier les capacités.

Il estime également que le coût du projet augmentera nécessairement, car dans quasiment tous les projets, le prix final est supérieur aux prévisions initiales.

Pour un projet d'un montant aussi élevé, il considère nécessaire de travailler sur les incertitudes, d'approfondir les études. Il craint que le territoire soit en surcapacité d'incinération à moyen terme, si les évolutions souhaitées se réalisent. Il estime que les discours alertant sur le risque de sous-capacité sont le fait des partisans de l'incinération. M. CONTASSOT considère que les prévisions de sous-capacité ne reposent sur aucune étude démographique sérieuse qui fasse consensus.

3^{ème} séquence : conclusion par François DAGNAUD, élu du 19^è arrondissement de Paris, adjoint au Maire de Paris, président du Syctom

François DAGNAUD rappelle que le Syctom est un syndicat intercommunal de 84 communes, réunies pour porter ensemble une mission de service public en matière de traitement des déchets, et qu'à ce titre son objectif n'est pas de faire du profit.

Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation, soulignant que cette réunion n'avait pas pour objectif de créer un consensus, mais de permettre à chacun de poser des questions et de faire valoir son opinion.

Il dit avoir le sentiment que le projet de reconstruction du centre Ivry-Paris XIII est un pari, qui repose lui-même sur trois paris :

Le premier est le **pari démocratique** : la question est de savoir comment élaborer des projets de cette ambition et de cette complexité, en essayant – même de façon imparfaite - d'associer l'ensemble des acteurs à un débat public.

Il se dit conscient des efforts et des moyens mobilisés, du caractère utile et constructif, souligné par les acteurs associatifs, tout en étant également conscient du caractère insatisfaisant de la concertation. Pour des élus tels que ceux qu'il représente, avoir le sentiment que le débat n'est pas allé assez loin est un regret. Il remercie Pierre GOSNAT pour son travail ayant permis d'associer l'ensemble des populations concernées.

François DAGNAUD rappelle que la concertation a démarré en 2003, qu'un débat public, premier du genre sur un tel sujet, a eu lieu en 2009 sous l'égide d'une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) rattachée à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Il s'agit d'un processus très cadré, dont le Syctom n'avait pas la responsabilité en matière d'organisation, qui a coûté un million d'euros. Neuf réunions publiques ont eu lieu dans l'ensemble des villes du bassin versant, attirant le plus souvent une assistance clairsemée, au regret du Syctom. Le Syctom a souhaité continuer la concertation à la suite du débat public, sans que cela soit une obligation, car le débat public avait validé l'opportunité du projet. Aussi aurait-il été possible d'arrêter le processus de concertation, mais le Syctom a décidé d'accepter la proposition des associations de continuer le débat avec un comité des partenaires.

François DAGNAUD rappelle que la réunion du 8 décembre 2010 a été annulée à la suite de circonstances exceptionnelles : des chutes de neige ayant paralysé l'Île-de-France. Il rappelle que d'autres étapes sont prévues pour continuer les échanges.

Le deuxième pari est celui de la **réduction et de la diversification des modes de traitement**. François DAGNAUD souligne que les propositions émises par les participants ont été étudiées très sérieusement. Il renvoie ainsi au site du Syctom ², sur lequel sont publiées les communications d'associations ne souscrivant pas entièrement au projet. En ce sens, il estime l'exercice de transparence du Syctom tout à fait irréprochable.

Selon lui, les chiffres de réduction de la capacité de traitement et d'incinération à court et moyen terme montrent que le projet est ambitieux et audacieux. Il rappelle que des études ont été réalisées, selon lesquelles la population de l'agglomération parisienne va augmenter. De nombreux projets vont en effet participer à la croissance de la population. François DAGNAUD se dit opposé à l'étalement urbain, qui va à l'encontre du principe de la ville durable, laquelle sous-entend une croissance de la densité du cœur d'agglomération. Quand bien même les objectifs du PREDMA et du Grenelle seront atteints sur un bassin versant dont la population augmente, il est nécessaire selon lui de prendre en compte ce paramètre.

Il souligne que le Syctom n'a aucun intérêt financier dans ce projet, mais qu'il a la responsabilité du service public. Il rappelle que si le choix qui est fait cette année a pour conséquence de créer une situation de sous-capacité dans 20 ans, c'est le Syctom qui en portera la responsabilité. Il renvoie aux situations de Naples, et de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne).

François DAGNAUD rappelle que le Syctom est aujourd'hui en sous-capacité de traitement. Il estime que la question à laquelle il est nécessaire de répondre est la suivante : la variable d'ajustement pour éviter la sous-capacité sera-t-elle la mise en décharge, l'enfouissement en grande couronne ? C'est selon lui un débat légitime, mais le Syctom considère qu'il ne doit pas enfouir ses déchets chez ses voisins.

François DAGNAUD estime que l'enjeu majeur est la **réduction des déchets**. En ce sens, il appelle les associations à se mobiliser pour la réduction des déchets, à interpeler les pouvoirs publics pour fixer des règles et des normes, à interpeler les entreprises, qui ont un rôle à jouer dans la chaîne de production des déchets, notamment à l'étape des emballages.

Il alerte sur le fait que réduire les capacités de traitement ne peut avoir pour conséquence la diminution de production des déchets.

Un enjeu majeur selon lui est la question du **tri et du recyclage des biodéchets**. Actuellement, les déchets organiques sont incinérés ou enfouis. Il estime nécessaire qu'à l'avenir, ces déchets soient méthanisés, afin de produire du biogaz et du compost, pour entrer dans un cycle de réutilisation.

Le troisième pari est celui de la **maîtrise publique**, comme l'a justement relevé un participant de cette réunion. François DAGNAUD indique que les capacités d'incinération des usines de Sarcelles et de Carrières-sous-Poissy ont été accrues, et que des capacités d'incinération de 250 000 tonnes sont en voie d'être créées à Gennevilliers. Il s'étonne du silence des associations face à ces projets privés, alors qu'elles se mobilisent contre un projet de service public.

² <http://www.syctom-paris.fr/edi/comm/comm/ivry/concertation.html>

Il alerte les participants sur la nécessité de sauvegarder la capacité des élus à traiter ces questions. Sans cela, il estime qu'à l'avenir, les élus n'auront plus la capacité d'influer sur les modalités de traitement des déchets. Selon lui, lorsque le service public sera dans l'incapacité d'assurer le traitement, les entreprises privées s'en chargeront. Celles-ci chercheront à faire du profit, en développant d'autres outils sans les critères environnementaux.

Il rappelle que le Sycotom organise régulièrement des journées portes ouvertes sur ses sites. Il donne rendez-vous aux prochaines étapes, pour échanger sur le projet.

Il conclut la réunion en remerciant chacun d'avoir participé à la concertation.

Mme MENSEAU indique qu'une feuille d'émargement est à disposition, pour les personnes intéressées pour recevoir des informations.